

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la réunion régulière du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 7 septembre 2010, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

**Présences : MM. Jean-Guy Cyr
Donald Falardeau
Raymond Deslauriers
Lauréat Plante
Normand Parr
Mme France Leblanc**

Monsieur Denis Henry, maire, préside la réunion.

10-09-284 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
APPUYÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière soit accepté en y ajoutant les points suivants :

- Signature entente financière - Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Coalition Québécoise - Contrôle du tabac
- École Bourg – Aménagement de terrain

10-09-285 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 2 AOÛT 2010

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion régulière tenue le 2 août 2010 soit accepté en précisant qu'à la résolution 10-08-277, il faudrait ajouter et /ou déterminer la grandeur du terrain en regard avec le protocole d'entente à intervenir avec monsieur Florian Landry.

10-09-286 APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2010

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
APPUYÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 août 2010 soit acceptée pour un montant total de 783 591,62 \$.

Je, soussigné, André Allard, trésorier de la Ville de Carleton-sur-Mer, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 31 août 2010.

André Allard, trésorier

**10-09-287 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME –
RÉUNION DU 30 AOÛT 2010**

Il est PROPOSÉ par : Lauréat Plante
APPUYÉ par : Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

QUE le rapport du Comité consultatif d'urbanisme, réunion tenue le 3 août 2010, soit accepté tel que présenté en précisant que pour le projet d'agrandissement de la clinique dentaire de monsieur Éric Albert, une correspondance sera expédiée au requérant afin de l'informer de l'exigence de la municipalité à l'effet de procéder à des aménagements paysagers en façade.

10-09-287.1 TRAVAUX DE STABILISATION (DOSSIER MME CHRISTINE LALONDE)

Ce dossier est porté à l'étude.

10-09-288 AVIS DE MOTION À L'EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION DU SERVICE DES VIDANGES

Monsieur Donald Falardeau donne un avis de motion qu'il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil un règlement modifiant le règlement de tarification du service des vidanges pour être mis en vigueur pour l'année 2011.

10-09-289.1 AVIS DE MOTION À L'EFFET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE RÉPARATION URGENTE À LA STATION DE POMPAGE VERMETTE

10-09-289.1 POSTE VERMETTE

CONSIDÉRANT QUE le système d'égout sanitaire, à proximité du poste Vermette, a subi plus de neuf (9) bris au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche Ltée – Groupe conseil a déposé un rapport au conseil municipal pour identifier les causes des bris;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 573.2 de la Loi sur les Cités et Villes, le maire peut décréter, tout contrat, dans le cas de force majeure de nature à détériorer sérieusement les équipements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le rapport du maire et du directeur des Travaux publics à ce sujet lors de la séance préparatoire de la présente réunion;

Il est PROPOSÉ
Et résolu à l'unanimité

QUE le directeur des Travaux publics soit autorisé à faire exécuter les travaux requis dans les meilleurs délais selon les priorités d'interventions mentionnées au rapport de Roche Ltée – Groupe conseil en regard avec ce dossier.

10-09-289.2 AVIS DE MOTION

Monsieur Donald Falardeau donne un avis de motion qu'il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil un règlement d'emprunt décrétant les investissements à réaliser pour la réparation des conduites du poste Vermette.

10-09-290 FINANCEMENT 2 434 000 \$ – COURTE ÉCHÉANCE

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 434 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 303-99, 2004-38, 2005-58, 2005-65, 273-96, 2007-105, 2007-116, 2009-161, 2008-138 et 2010-172, la ville de Carleton-sur-Mer émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **cinq (5) ans** (à compter du 21 septembre 2010); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 303-99, 2004-38, 2005-58, 2005-65, 273-96, 2007-105, 2007-116, 2009-161, 2008-138 et 2010-172, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

10-09-291 OBLIGATIONS PAR ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 434 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
309-99	80 900
2004-38	374 500
2005-58	144 300
2005-65	110 000
273-96	27 000
2007-105	337 000
2007-116	781 500
2009-161	199 800
2008-138	4 000
2010-172	375 000

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
 APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr
 Et résolu à l'unanimité

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 434 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 21 septembre 2010;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante:

Caisse Desjardins de Tracadie
751, boulevard Perron, Carleton-sur-Mer (Qc) G0C 1J0;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 21 mars et le 21 septembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La ville de Carleton-sur-Mer, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

10-09-292 ADJUDICATION – ÉMISSION 2 434 000 \$

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt numéros 303-99, 2004-38, 2005-58, 2005-65, 273-96, 2007-105, 2007-116, 2009-161, 2008-138 et 2010-172, la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 septembre 2010, au montant de 2 434 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de cette demande, la Ville de Carleton-sur-Mer a reçu les soumissions détaillées ci-dessous:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,22500	133 000 \$	1,4000 0%	2011	3,09806 %
		137 000 \$	1,70000 %	2012	
		141 000 \$	2,10000 %	2013	
		146 000 \$	2,50000 %	2014	
		1 877 000 \$	2,75000 %	2015	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,25100	133 000 \$	1,25000 %	2011	3,17432 %
		137 000 \$	1,70000 %	2012	
		141 000 \$	2,10000 %	2013	
		146 000 \$	2,45000 %	2014	
		1 877 000 \$	2,85000 %	2015	
RBC Dominion valeurs mobilières inc.	98,61120	133 000 \$	1,50000 %	2011	3,23652 %
		137 000 \$	2,00000 %	2012	
		141 000 \$	2,25000 %	2013	
		146 000 \$	2,50000 %	2014	
		1 877 000 \$	3,00000 %	2015	
Financière Banque Nationale inc.	98,01200	133 000 \$	1,50000 %	2011	3,23746 %
		137 000 \$	1,70000 %	2012	
		141 000 \$	2,0500 0%	2013	
		146 000 \$	2,5000 0%	2014	
		1 877 000 \$	2,8500 0%	2015	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs Mobilières Desjardins inc. s'est avérée la plus avantageuse.

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr

APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr

Et résolu à l'unanimité

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 434 000 \$ de la Ville de Carleton-sur-Mer soit adjugée à Valeurs Mobilières Desjardins inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire, monsieur Denis Henry, et le trésorier, monsieur André Allard, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier, monsieur André Allard, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

10-09-293 CORPORATION DU CENTRE DE CONGRÈS RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE – DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TOUTE TAXE FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Centre de Congrès Régional de la Gaspésie a déposé une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière auprès de la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission Municipale du Québec doit consulter la municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accorde son appui à Corporation du Centre de Congrès Régionale de la Gaspésie dans sa demande de reconnaissance adressée à la Commission municipale du Québec.

10-09-294 SQAÉ - REFINANCEMENT (24 759,27 \$)

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
APPUYÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer informe la Société Québécoise d'assainissement des eaux de procéder au refinancement non amorti à l'échéance au montant de 25 759,27 \$.

10-09-295 FINANCEMENT D'ORDINATEURS – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
APPUYÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer procédera ultérieurement à une résolution à l'effet de financer l'acquisition d'ordinateurs, non prévu au budget 2010, par le fonds de roulement, avant la fin de l'année financière 2010.

10-09-296 SUBVENTION – AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer approuve les dépenses pour les travaux effectués sur les chemins municipaux pour un montant subventionnés de 30 824,48 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

10-09-297 NOMINATION MONSIEUR KARL LEBLANC - DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, À TITRE D'INSPECTEUR MUNICIPAL ET RESPONSABLE DE LA GESTION DES COURS D'EAU

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau

APPUYÉ par : M. Normand Parr

Et résolu à l'unanimité

De nommer monsieur Karl Leblanc, directeur des Travaux publics, à titre d'inspection municipal et de responsable de la gestion des cours d'eau.

10-09-298 DEMANDE D'APPUI À LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHICS CHOCS – PROGRAMME CONDUITE D'ENGINS DE CHANTIER ET PLOMBERIE-CHAUFFAGE

CONSIDÉRANT le bassin de clientèle potentielle du Bas-St-Laurent, de la Côte-Nord et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT les besoins de différents secteurs d'activités, notamment celui de l'industrie éolienne et des travaux d'amélioration des infrastructures;

CONSIDÉRANT les besoins identifiés par les organismes locaux et régionaux de concertation et de développement;

CONSIDÉRANT les nombreux appuis de différents organismes en provenance de deux régions (Bas-St-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) tels que l'ensemble des commissions scolaires, les MRC, les municipalités, les tables interordres, les SADC, les CRE, les CLD, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Chic-Chocs s'est donné comme objectif de freiner l'exode des jeunes vers l'extérieur pour suivre de la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Chic-Chocs s'est donné comme objectif d'attirer des jeunes d'autres régions par des formations attrayantes offrant de bonnes perspectives d'emploi;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Chic-Chocs s'est donné comme objectif de donner un accès à la scolarisation aux jeunes moins favorisés afin qu'ils poursuivent leurs études, tout spécialement ceux qui ne peuvent pas suivre des formations à l'extérieur faute de moyens financiers, notamment les garçons;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Chic-Chocs s'est donné comme objectif d'occuper le territoire de façon efficiente et efficace;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr

APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers

Et résolu à l'unanimité

QUE la ville de Carleton-sur-Mer appuie la Commission scolaire des Chic-Chocs dans ses démarches afin d'obtenir les programmes *Conduite d'engins de chantier* et *Plomberie-chauffage* au Centre de formation professionnelle de la Haute-Gaspésie.

10-09-299 **MANDAT À ST-ONGE ET ASSELS, AVOCATS, RÉVISION
JUDICIAIRE - DOSSIER DROIT DU TRAVAIL**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Lauréat Plante

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer mandate la firme St-Onge et Assels, Avocats, pour réviser la décision de l'arbitre de Me Côte Poulin, Avocat-Arbitre, dans le dossier de monsieur Guillaume Barriault à la suite de l'audition du 7 juillet 2010.

Également, un avis juridique est demandé en regard avec le dossier des honoraires professionnels pour les travaux à exécuter sur la route 132 et l'entente à intervenir avec le ministère des Transports du Québec pour le remboursement desdits honoraires professionnels.

10-09-300 **DEMANDE D'EXCLUSION À LA CPTAQ (SI REÇUE) EN
REGARD AVEC LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CÉGEP**

Le dossier de la demande d'exclusion pour le Cégep de la Baie-des Chaleurs est porté à l'étude.

10-09-301 **CAUREQ 911 – CONTRAT**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr

APPUYÉ par : M. Normand Parr

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer délègue le maire, monsieur Denis Henry, et la directrice générale et greffière, Me Caroline Asselin, pour la signature du contrat entre la Ville de Carleton-sur-Mer et le Centre d'appel d'urgence des Régions de l'Est du Québec concernant son service Incendie.

10-09-302 **INSTALLATION D'UNE CAMÉRA DE SURVEILLANCE –
SABLIÈRE/GRAVIÈRE (APPAREIL SOLTEK)**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr

APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer procède à l'acquisition d'un appareil SOLTEK (caméra de surveillance) selon la proposition fournie par l'entreprise Promotek en date du 12 mars 2010 au montant de 3 450 \$ à installer à la sortie du Banc de gravier de monsieur Rémi Allard;

Également, le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accepte la proposition de Jean-Guy Cyr inc. pour l'installation du poteau ainsi que toutes les autres composantes électriques, selon la proposition soumise le 16 juillet 2010.

Ces investissements seront financés par le transfert aux activités de fonctionnement du fonds sur les sablière/gravière du montant représentant l'investissement réalisé.

10-09-303 **PAVAGE BEAU BASSIN – PAVAGE DE LA SECTION
MANQUANTE DE LA PISTE CYCLABLE ET SUR LA ROUTE 132**

Il est PROPOSÉ

Et résolu à l'unanimité

QUE la proposition pour la mise en forme et le pavage sur la piste cyclable dans un secteur de l'avenue du parc soit portée à l'étude.

10-09-304 PARC ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE – DROIT DE RETRAIT

Il est PROPOSÉ
Et résolu à l'unanimité

QUE suite à la correspondance de la firme LBA Stratégies Conseils inc. concernant le plan d'affaires au soutien du règlement d'emprunt de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer n'exercera pas son droit de retrait en regard avec le projet.

10-09-305 RUE NARCISSE - DEMANDE DE PAVAGE (10 PIEDS)

Il est PROPOSÉ
Et résolu à l'unanimité

QUE la demande de pavage présentée par des résidants de la rue Narcisse à Carleton soit portée à l'étude, compte tenu que cette rue (Rue Narcisse) est une rue privée.

10-09-306 RENOUVELLEMENT DU MÉTRO DE MONTRÉAL

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer appuie la résolution ci-dessous :

CONSIDÉRANT l'importance présumée du contrat MR-08 de renouvellement des voitures de métro de la ville de Montréal, qualifié d'historique pour son envergure financière et pour le niveau attendu de retombées dans l'industrie québécoise et canadienne du transport;

CONSIDÉRANT QUE par la contribution du gouvernement du Québec à ce projet, les citoyens de toutes les régions du Québec paieront 75% des coûts du renouvellement de la flotte du métro de Montréal, une des plus âgées du monde;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, la STM et le consortium canadien Bombardier/Alstom ont signés en décembre 2009 un accord de principe permettant, en toute légalité internationale et à un prix jugé convenable, de débiter immédiatement la réalisation tant attendue par les usagers du renouvellement des rames;

- Que la décision de prolonger la situation en retournant en appel d'offre international comporte beaucoup de nouveaux risques et ne devrait pas reposer seulement sur l'avis de consultants embauchés par la STM, sans autres vérifications et considérations de la part du responsable ultime devant l'ensemble des citoyens concernés, soit le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la grappe industrielle québécoise du secteur des transports profite d'accès privilégiés aux marchés étrangers de haute technologie par l'ancrage territorial d'entreprises de classe mondiale, elles-mêmes leaders internationaux du secteur;

CONSIDÉRANT l'inexpérience totale de la firme étrangère considérée par la STM des conditions manufacturières québécoises et canadiennes face à un important contrat, technologiquement complexe et devant respecter rigoureusement la norme de contenu canadien de 60%;

Nous demandons, au nom de la **Ville de Carleton-sur-Mer** et membre du réseau des pôles d'innovation de l'Est du Québec, que le Gouvernement du Québec, par tous les moyens que lui donnent la loi sur les Sociétés de transport public, ses propres pouvoirs en matière municipale ou le pouvoir législatif de l'assemblée Nationale du Québec, s'assure que :

- Le processus d'appel d'offre international réclamé par la STM ne conduise pas à un nouveau fiasco administratif ou judiciaire. Ce qui pourrait advenir si les avis techniques recueillis s'avéraient en bout de ligne insuffisants, après un an de nouveaux délais et d'honoraires professionnels;
- Aucune modification des requis techniques ou de contenu canadien ne soient envisagés pour rendre acceptable la candidature d'une entreprise qui ne seraient pas en mesure de livrer le projet convenu en décembre 2009;
- S'applique enfin le principe du « gros bon sens », pour le bien-être des montréalais et le bénéfice de toutes les régions, en mettant fin rapidement à cette saga tout en faisant confiance au sérieux, à l'intégrité et à la capacité d'innovation des entreprises québécoises et canadiennes de l'industrie du transport, prête immédiatement à fournir le bon produit au bon prix.

10-09-307 PROGRAMME HOCKEY-ÉTUDE- DEMANDE DE GRATUITÉ

Il est PROPOSÉ
Et résolu à l'unanimité

QUE la demande de l'Association du hockey mineur de Carleton, qui s'est associé avec monsieur Jean-François Plourde concernant l'instauration d'un programme « Hockey-Études », soit portée à l'étude.

QUE le conseil municipal demande à madame Sabrina Long, coordonnatrice en loisir, sport et culture, et monsieur Pascal Alain, directeur du développement culturel et responsable des activités loisirs, et madame France Leblanc, conseillère municipale, de vérifier s'il y a une entente avec l'école Antoine-Bernard pour ce dossier.

10-09-308 FONDATION RÊVES D'ENFANTS – DEMANDE DE COMMANDITE

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
APPUYÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte de contribuer en mettant la salle Charles-Dugas à la disponibilité de la Fondation Rêves d'enfants, Comité Baie-des-Chaleurs, tout à fait gratuitement pour l'activité qui se déroulera le 11 septembre prochain.

10-09-309 SIGNATURE ENTENTE FINANCIÈRE – MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer autorise monsieur Denis Henry, maire, et madame Caroline Asselin, directrice générale et greffière ou monsieur André Allard, trésorier, pour la signature de l'entente relativement au soutien financier dans le dossier des Arpens Verts.

10-09-310 COALITION QUÉBÉCOISE – CONTRÔLE DU TABAC

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer endosse la plate forme de la Coalition Québécoise pour le contrôle du tabac.

10-09-311

ÉCOLE BOURG – AMÉNAGEMENT DE TERRAIN

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr

APPUYÉ par : M. Lauréat Plante

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer délègue monsieur Denis Henry, maire, pour représenter la Ville de Carleton-sur-Mer dans le projet de l'aménagement de l'espace entre la rue de la Fabrique et de l'École Bourg, en l'absence de monsieur le maire, madame France Leblanc est déléguée.

10-09-312

LA LEVÉE DE LA RÉUNION

À 21 h 10, monsieur Lauréat Plante propose de lever la réunion.

Accepté.